



## Quelques techniques et métiers traditionnels

Robert-Lionel Séguin

Numéro 34, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079656ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079656ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1969). Quelques techniques et métiers traditionnels. *Les Cahiers des Dix*, (34), 165–180. <https://doi.org/10.7202/1079656ar>

# Quelques techniques et métiers traditionnels

par ROBERT-LIONEL SÉGUIN

Jadis, la construction d'un bâtiment nécessitait la présence d'artisans tels que l'équarrisseur, le scieur de long, le couvreur de chaume, le *faiseur* de bardeaux et le chaufournier. Leur travail consistait à fabriquer et à préparer les matériaux destinés aux charpentiers, aux menuisiers et aux maçons. L'ère industrielle a donné le coup de grâce à tous ces métiers traditionnels.

**EQUARRISSEUR** — Les pièces destinées à la charpente sont équarrées à la hache. Certains menuisiers et charpentiers sont particulièrement adroits à ce genre de travail. Le 10 novembre 1700, le Montréalais Etienne Truteau s'engage à ériger une grange sur la terre du sieur de Blainville. Le constructeur prendra tous les bois nécessaires sur l'« un des fiez & les Ecarrira & fournira de toute peyne douvriers »<sup>1</sup>. Même obligation contractée par le charpentier René Alarie, de Ville-Marie, le 24 octobre 1703. En vue de construire un bâtiment pour Etienne Denis, l'artisan doit « Escarrir Led bois Incessement afin de le pouvoir traïner En temps & Lieu »<sup>2</sup>. Rappelons cette dernière convention. Le 28 août 1710, Henry-Jules Fournier décide d'ériger une bâtisse sur sa terre de Saint-Sulpice. A cette fin, il retient les services du menuisier-charpentier Antoine Vernel, de Saint-Laurent, lequel « promet & so blige d'Escarrir Du bois pour faire une Grange de soixante piedz

---

1. Marché d'Une Grange A Mr Celoron de blainville par trutteau, 10e 9bre 1773. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 5402. AJM.

2. Marche de Charpente A Mr Clerin par alarie. 24e 8bre 1703. Greffe d'Anthoine Adhémar minute no 6594. AJM.

de Long sur vingt cinq pied de Large de dehors En dehors dix piedz & demy de Carre de pieces sur pieces »<sup>3</sup>.

Le travail consiste en trois opérations successives : le *marquage*, le *piquage* et l'équarrissage. Une corde, passée dans la suie, est d'abord fixée à chaque extrémité de la pièce à équarrir. Au centre, on soulève légèrement ce fil avec l'index et le pouce. Puis, on le laisse tomber. En touchant la surface, il trace une ligne noire et droite qui indique l'angle à suivre. Vient ensuite le piqueur. Avec une hache légère, il pratique de profondes entailles au flanc de la bille, ce qui facilitera la prochaine et dernière opération : l'équarrissage. Pour cette besogne, l'ouvrier manie une hache à large taillant et en forme d'hallebarde. Les copeaux jaillissent à chaque coup et la bille, lisse, prend bientôt sa dimension et sa forme définitives.

Le métier d'équarrisseur est couramment pratiqué jusqu'au dernier quart du XIXe siècle. Chaque paroisse compte au moins trois ou quatre de ces artisans qui travaillent une dizaine d'heures par jour. A Rigaud, par exemple, plusieurs charpentes sont taillées par Amédée Séguin<sup>4</sup>. Aux environs de 1880, les équarrisseurs sont particulièrement nombreux dans la région de Charlevoix. Mentionnons Joseph, Godias et Idola Mailloux, ainsi que Maurice et Ubald Gagnon<sup>5</sup>. Il y a un demi-siècle, Toussaint et Onézime Simard, du même endroit, touchent les plus grosses gages jamais payées à des équarrisseurs, soit un dollar et vingt-cinq sous par journée ouvrable de douze heures.

*SCIEUR DE LONG* — La Nouvelle-France a ses moulins à scie. Néanmoins, planches et madriers sont fendus à la scie de long. Deux sortes de scies sont affectées à ce travail. La première, et la plus ancienne, consiste en une lame fixée au centre d'un grand chassis de frêne, d'érable ou de chêne. Le second est un long godendart, rétréci à une extrémité. Une poignée amovible s'adapte

3. Marché d'Une grange a Mr Duviérier par Vernet. 28 Aoust 1710. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 8596. AJM.

4. Grand-père maternel de l'auteur.

5. Communication de MM. Rosario et Joseph Gagnon, du Cap-au-Corbeau, Bale-Saint-Paul, comté Charlevoix.

généralement au bout de la longue lame. Ce genre de scie sera en usage jusqu'à la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Indispensable à la préparation du bois de service, l'outil apparaît tôt sur les bords du Saint-Laurent. Des colons l'apportent avec eux de France. Dès 1651, le Montréalais Léonard Barbeau a « deux sortes de Scie de Long, deux de travers et une petite Scie à main montée estimés treize livres »<sup>6</sup> A chassis ou en godendart, la scie de long est actionnée par deux hommes. La bille à découper est mise sur de hauts chevalets. Un ouvrier se tient debout, en équilibre sur le morceau de bois, tandis que son compagnon est au-dessous. En certains secteurs, notamment Charlevoix, la pièce à débiter est placée au-dessus d'une tranchée creusée dans le sol. Un artisan descend dans le trou pour tirer et pousser l'outil.

Jusqu'au début du présent siècle, la scie de long est fort en usage en Gaspésie, où elle sert à tailler les *membres*<sup>7</sup> des goélettes<sup>8</sup>.

Un bon scieur de long débite quelque deux douzaines de planches quotidiennement. A Baie-Saint-Paul, d'aucuns rappellent encore les noms de Bona et Maxime Tremblay, de Baie-Sainte-Catherine, qui, vers 1890, manient la scie avec une endurance et une rapidité jusqu'alors inégalées.

*COUVREUR DE CHAUME* — En France, le chaume coiffe indistinctement les maisons et les granges. Ici, ce matériau n'est généralement réservé qu'aux granges. A l'automne de 1684, celle du Montréalais Jean Desroches est « couverte de paille »<sup>9</sup> A cette fin, on n'utilise pas que les tiges de blé. Mais à Chateauguay, le bâtiment de Louis Lemoine est simplement « Couvert D'Erbe »<sup>10</sup>. Même chose chez le sieur Dugué, à l'île Sainte-Thérèse<sup>11</sup>.

6. Inventaire Des meubles de defunt Leonard Barbeau. Du 2e Juillet 1651. Greffe de Jean de Saint-Père. AJM.

7. Pièces qui composent la structure d'un navire.

8. Communication de Monsieur Edmond Peray, de l'Anse-au-Griffon.

9. Inventaire de la succession de feu Jean Desroches à la requête de françoise Godé Sa Veuve. Le 9e octobre 1684. Greffe de Bénigne Basset, minute no 1583. AJM.

10. Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne. 27e mars 1685. Greffe de Bénigne Basset, minute no 1617. AJM.

11. Inventaire desbiens de Monsieur Dugué. 20e X.bre 1688. Greffe de Bénigne Basset, minute no 1920. AJM.

C'est l'exception. La grange est ordinairement coiffée de paille, comme celles de Lacroix, à Boucherville<sup>12</sup>, et de Beaugard, à Verchères<sup>13</sup>.

La toiture de chaume a sa propre terminologie. Les *gaulons* sont les perches de bouleau, d'épinette ou de plaine qui sont liées sur les chevrons, à égale distance l'une de l'autre. Une perche plus petite, appelée *pliant*, tient la lisière de chaume en place sur le *gaulon*. Enfin, des harts de coudre attachent le *pliant* au *gaulon*. Le coudre est préféré à toute autre essence pour sa flexibilité<sup>14</sup>.

La paille de blé et l'*herbe-à-liens*<sup>15</sup>, communément appelée foin de grève, sont indistinctement employées à couvrir les bâtiments. Les habitants de la région de Yamachiche font une abondante récolte de la dernière plante qui pousse sur les rives du lac Saint-Pierre. Retenons ce qu'en dit le voyageur Sansom en 1820 :<sup>16</sup>

« Passing through the Lake, and among the woody Islands of St. Pierre, the weather being hazy, we almost lost sight of the main land ; and them it again came in view, we were still tantalized with the perpetual repetition of house after house, or rather hut after hut, for the log hovels of the *habitants*, square hewn and reatly white-washed as they are, even to the roofs, which are clap-boarded and sometimes thatched with a species of long grass, which grows on some of these islands, called l'*herbeà - lieu* (pour *herbe - à - liens*), or wild grass... »

On coupe l'*herbe-à-lien* à la faux pour éviter de briser ou d'écourter les tiges. Cette récolte se fait après la Toussaint alors que la plante est gelée. C'est qu'elle ne *chauffe* pas, une fois mise en meulon<sup>17</sup>.

12. Inventaire des biens meubles &c de la succession De Deffunte Marie Martin fem' du sr. christophe fevrier de la Croix, du 8' Décembre 1691. Greffe de Bénigne Basset, minute no 2127. AJM.

13. Inventaire des biens meubles & Immeubles de Defunt le sr. Beaugard par Sa Ve. Marguerite Antiaume. Du 12' Avril 1662. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 2146. AJM.

14. Communication de Monsieur Jean-Louis Gélinas, de Yamachiche.

15. *Pectinate spartina*.

16. Joseph Sansom, *Travels in Lower Canada, with the author's recollections of the soil, and aspects; the morais, habits, and religious institutions of that Country*. London, 1820., 15.

17. Communication de Monsieur Arthur Bellemare, Yamachiche.

Sitôt fauché, ce foin est ramassé en *quintaux* sur la rive. Un *quintau* se compose de trois, quatre et même cinq fourchées<sup>18</sup>. Chaque *quintau* est ensuite lié en *bottes*, à l'aide de deux *liens* de hart tordus et attachés bout à bout. Dans certaines régions, notamment celle du Richelieu, le *lieur* porte une petite plaque de fer au talon de sa chaussure droite. C'est sur cette plaque qu'il resserre le *lien* qui entoure chaque *botte*.<sup>19</sup>

Mais la paille de blé reste le matériau préféré du couvreur de chaume. Elle coiffe les versants, alors que la paille de seigle, plus longue et plus souple, est ordinairement réservée aux larmiers.

L'outillage du couvreur de chaume se résume au *moineau*, à l'*aiguille* et à la *main*. Accroché au *gaulon*, le *moineau* est un assemblage de petites branches qui sert à transporter la paille destinée à la toiture. L'*aiguille* est cette tige de bois avec laquelle on lie le chaume entre le *gaulon* et le *pliant*. Enfin, la *main* ou la *palette*<sup>20</sup> consiste en une planche de trois à quatre pieds de longueur par quelque dix pouces de largeur. On s'en sert pour pousser et égaliser la *bordure*<sup>21</sup> de chaque rang de paille<sup>22</sup>. Quelquefois, le chaume est coupé sur la *main*, avec une hache à équarrir<sup>23</sup>. Une fois en place, les tiges sont *cousues* avec des harts de coudre.

Sur le larmier, les gerbes sont couchées les épis en haut. L'alignement sera inversé sur les versants. Placées l'une sur l'autre à la façon du bardeau, les deux rangées auront quelque dix pouces d'épaisseur. Exposé aux intempéries, le chaume ne tarde pas à verdier et à se couvrir d'une mousse qui le protège de la pluie et de la neige. Une telle couverture dure de cinquante à soixante ans.

Il faut près d'une tonne de paille ou d'*herbe-à-lien* pour couvrir une surface de vingt pieds de long par quinze pieds de large. Durant une journée de dix heures, deux bons ouvriers coiffent un

18. Loc. cit.

19. Communication de Monsieur Ovide Voghel, Saint-Marc-sur-Richelieu.

20. L'appellation est courante dans la région de Trois-Rivières.

21. L'extrémité des tiges qui est à ciel ouvert.

22. Communication de Monsieur Barnabé Séguin, Haut-de-la-Chôte, Rigaud. Cet informateur est décédé en octobre 1961, à l'âge de soixante-douze ans.

23. Communication de Monsieur Arthur Bellemare, Yamachiche.

versant de quelque cinquante pieds de long par vingt pieds de haut<sup>24</sup>. Vers 1920, le salaire moyen d'un couvreur de chaume est d'environ deux dollars par jour.

Parmi les anciens artisans du secteur de Trois-Rivières, mentionnons Joseph Elie, Arthur Bellemare et Honorius Giroux, respectivement de Pointe-du-Lac, de Rivière-aux-Glaises et de Grande-Rivière<sup>25</sup>. Cette technique traditionnelle a été recueillie et conservée par certains cultivateurs de la région, tels Messieurs Jean-Louis Gélinas et Arthur Bellemare, de Yamachiche.

Ce mode de construction est graduellement abandonné à l'avènement du XXe siècle. Dans l'Islet, une des dernières toitures de paille sera posée sur la grange d'un nommé Malouin, vers 1910<sup>26</sup>. Quelques années plus tard, disparition complète du chaume dans les secteurs de Vaudreuil et de Rigaud, notamment chez Barnabé Séguin, au rang Saint-Georges<sup>27</sup>.

Par contre, le toit de paille va persister en d'autres régions plus traditionalistes. Parmi celles-ci, citons la Beauce, Charlevoix, Yamachiche et Yamaska. Charlevoix est particulièrement prolifique en couvreurs de chaume. La tradition artisanale s'y transmet de père en fils. Rappelons des noms : Joseph Mailloux, du Cap-au-Corbeau (Baie-Saint-Paul) ; Raphael Lavoie, de Saint-Urbain ; Paul Duchesne et Joseph Bouchard, tous deux de Sainte-Catherine<sup>28</sup>.

*FAISEUR DE BARDEAUX* — Le bardeau couvre les toits dès les premières heures de la Nouvelle-France. En février 1662, la maison de Lambert Closse comporté « Un Comble tout de chaisne Couvert de Bardeau »<sup>29</sup>. Même sorte de toiture sur les

---

24. Loc. cit.

25. Loc. cit.

26. Communication de Monsieur Amédée Gamache, l'Islet.

27. Communication de Barnabé Séguin, Rigaud.

28. Communication de Messieurs Joseph et Rosaire Gagnon, Cap-au-Corbeau, Baie-Saint-Paul, comté Charlevoix.

29. Procès verbal des Immeubles de defunt le Sr Lambert Closs. 20 F-vrier 1662. Greffe de Bénigne Basset, minute no 229. AJM.

bâtiments du Montréalais Jean Milot<sup>30</sup>. Vers le même temps, la maison de Jacques Testard de la Forest est pareillement couverte de « Bardeau & planches »<sup>31</sup>. Arrêtons-nous à l'île Perrot où, en décembre 1684, la demeure du sieur de Brucy est construite « de pièces Sur pièce, de Longueur de Vingt Cinq piedz, Sur Vingt pieds de large, Couverte de bardeau »<sup>32</sup>.

L'usage du bardeau a ses inconvénients. N'est-il pas un danger constant d'incendie à cause de son inflammabilité ? Pour Denonville, il est plus imprudent de couvrir les toits de bardeaux que de garnir les charpentes d'allumettes soufrées<sup>33</sup>. En 1688, le Conseil supérieur en défend l'emploi dans les villes<sup>34</sup>. Il se ravise l'année suivante pour permettre d'en couvrir les lucarnes, mais à condition que ce soit du bardeau de chêne ou de noyer<sup>35</sup>.

L'équipement du *bardeleur* se compose du départoir, du maillet, de la plane et de la marotte. Le départoir est toujours fait d'un coustre dont l'extrémité supérieure a été chauffée et martelée en forme de douille. Ainsi transformé, l'outil est ensuite emmanché et aiguisé. Le départoir de facture artisanale apparaît tôt en Nouvelle-France. Au printemps de 1673, Jeanne Mance possède « Un coustre à fendre du bois »<sup>36</sup>. L'outil a sûrement servi à fabriquer des bardeaux. Au mois d'août 1695, un estimateur se rend chez Toussaint Beaudry, à la Pointe-aux-Trembles, où il trouve « trois Coustres a fe' des bardo, un départoir à bardo, un marteau a Couvreur un departoir à Latte »<sup>37</sup>. L'année suivante, le Mont-

30. Procès verbal et prisez d'immeubles communs entre Jean Milot et de deffunte Marie pinsson sa feme. 7 Juillet 1663. Greffe de Bénigne Basset, minute no 273. AJM.

31. Procès verbal d'immeubles de deffunt Jacques Testard de la forest. 5 Novembre 1663. Greffe de Bénigne Basset, minute no 297. AJM.

32. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15e. X.bre 1684. Greffe de Bénigne Basset. AJM.

33. Archives des Colonies, C. IIA. S., fol. 19.

34. Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada. Québec, 1855, 316.

35. Loc. cit.

36. Inventaire des biens meubles, titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal. 19 juin 1673. Greffe de Bénigne Basset, minute no 927. AJM.

37. Inventaire des biens et effectz mobiliars de deffuntz toussts baudry & barbe Barbier sa femme. 29 & 30 Aoust 1695. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 3263. AJM.



réalais Antoine Fournier fend tout son bois à bardeau avec un cou-tre<sup>38</sup>. Quelques décennies plus tard, en juillet 1732, autre présence d'« un Soc a Bardeau »<sup>39</sup> chez François Guay. Dès la fin du même siècle, le *bardeleur*<sup>40</sup> s'enrichit de la marotte, sorte de banc sur lequel on dégauchit le bardeau. La pièce se compose de la table, de la tête, du support, de la bascule et des entretoises. Précisons que notre marotte a rarement des entretoises ; les *pattes* étant solidement plantées dans l'épaisseur de la table.

La fabrication du bardeau comporte trois opérations. La bille de cèdre est d'abord sciée en bûches. L'ouvrier pose ensuite le tail-lant du départoir sur la bûche. Tenant solidement le manche de l'outil de la main gauche, il frappe ensuite le dos de l'instrument avec le maillet qu'il serre de la main droite. Sous ses coups, le mor-ceau de bois se divise en minces planchettes qui seront finalement placées entre le support et la tête de la marotte. Précisons que la tête est faite d'une branche recourbée. A califourchon sur le banc, l'ouvrier presse du pied la bascule qui resserre support et tête, telles des mâchoires d'étau. Ainsi retenue, chaque planchette est dégauchie à la plane et convertie en bardeau.

Dès la fin du XVIIe siècle, les régions de Montréal et de Québec ont leur couvreurs de bardeau. L'un des premiers serait Etienne Bourbon, fils de Louis et d'Anne Amond, de Saint-Ysier de Sully-sur-Loire, évêché d'Orléans. Né en 1672, Etienne Bourbon épouse Madeleine Mandin, à Montréal, le 28 octobre 1697. Montréal ne tarde pas à compter un autre artisan du genre en la personne de Pierre Gatien dit Tourangeau, originaire de Notre-Dame de la Ri-cherville, près de Tours. En 1679, il unit sa destinée à celle de Marie-Jeanne Besnard, fille de René et de Marie Dédilot. Dès lors, la Nouvelle-France ne manque pas de fabricants ni de couvreurs de bardeaux.

38. Inventaire des biens de fournier dit prefontaine & marie Rousseray sa defunte femme. 9 Juillet 1696. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 3501. AJM.

39. Inventaire à la requête de François Guay des biens de la communauté d'entre lui & Charlotte Giard sa defunte femme. 8 Juillet 1732. Greffe de René C. de Saint-Romain. AJM.

40. L'appellation est courante dans Charlevoix. Communication de Monsieur Eloi Tremblay, rang Saint-Jean-Baptiste, Saint-Urbain, comté Charlevoix.

A la fin du XIXe siècle, les principaux *bardeleurs* de Charlevoix seraient Napoléon Tremblay, de Baie-Saint-Paul, ainsi qu'Armél et Eloi Tremblay, de Saint-Urbain<sup>41</sup>. La plupart des artisans besognent à temps partiel. Tel n'est pas le cas d'Armél Tremblay qui se consacre entièrement à ce travail dans sa boutique de Saint-Urbain. Fort adroit, Tremblay fend les billes avec une hache à équarrir. Aidé d'un apprenti, le *maître-bardeleur* fabrique un millier de bardeaux en deux ou trois jours. Cette production est vendue au magasin Gariepy, à Baie-Saint-Paul, au prix de deux dollars par millier de bardeaux. Le transport se fait en charrette, de Saint-Urbain à Baie-Saint-Paul, au rythme de quelque trois mille pièces par voyage<sup>42</sup>.

CHAUFournier—Les murs intérieurs et extérieurs de la maison, principalement celle du secteur de Québec, seront crépis dès la seconde moitié du XVIIe siècle. Posé sur des lattes ou des tiges de bois<sup>42a</sup> (celles-ci sont plantées dans les murs intérieurs), ce crépi est la version québécoise du torchis haut-normand. Cette pratique nécessite l'emploi de chaux qu'on fabrique dans les paroisses où se trouvent des dépôts de pierres calcaires.

Le 28 avril 1686, les Montréalais Jean Gasteau<sup>43</sup>, Jacques Bro<sup>44</sup> et Claude Crespin<sup>45</sup> se rendent chez le notaire Claude Mauge pour convenir de l'exploitation d'un four à chaux. Ce fourneau, propriété de Gasteau, sera mis en opération « à commander des Ce printemps Si tot que la saison le permettra et continuer, San perdre de temps Jusques a deux ans Finis et accomplis de qui Feront an gbic. quatre vingt huit à la fin de Lad année »

41. Communication de Monsieur Eloi Tremblay, rang Saint-Jean-Baptiste, Saint-Urbain.

42. *Loc. cit.*

42a. Ces tiges sont ordinairement faites de chêne pour qu'elles s'enfoncent facilement dans les pièces de pin.

43. Né vers 1627, Jean Gasteau est fils de Mathurin et de Renée Lefebvre, de Clermont, au Maine. A Montréal, le 10 janvier 1667, il épouse Charlotte de Couguenne, fille d'Aloy et d'Honorée Contel, de Segulier, en Picardie. Jean Gasteau est inhumé à Montréal, le 5 février 1687.

44. A Montréal, le 1er mars 1688, Jacques Bro épouse Charlotte de Couguenne, la veuve de son ancien associé, Jean Gasteau. Il est inhumé au même endroit, le 27 mai 1693.

45. Né vers 1652, Claude Crespin est le fils de Claude et de Jeanne Goupil, de Dompierre du Chenais, évêché d'Angers. Marié à Marie Vandry, à Montréal, le 16 novembre 1692. Il est inhumé au même endroit, le 20 mai 1702.

46. De plus, Gasteau fournira « Le Charroys et Lad hastelage de boeufs pour cet effect que lesd Bro et Crespin menageront en bons pères de Famille et comme Pour eux mesmes »<sup>47</sup>. Les deux autres associés pourvoiront au bois nécessaire pour chauffer le four. Gasteau a droit à la moitié des bénéfices alors que Bro et Crespin se partagent le reste. Gasteau n'aurait pas satisfait à ses obligations. Si bien que le 5 novembre de la même année, ses associés s'adressent au tribunal bailliager de Montréal pour obtenir justice<sup>48</sup>.

On produit pareillement de la chaux dans le secteur de Québec. En 1689, Mathurin Arnaud<sup>49</sup> fait construire un four sur le terrain que lui a concédé le sieur de la Chenaye, à la Pointe-de-Lévis. Il y fabriquera la chaux destinée à la construction de la maison des Recollets<sup>50</sup>. Des vestiges de cette installation existent encore au milieu du XIXe siècle, ce qui vaudra à l'endroit le nom de « côte du Fourneau-à-Chaux »<sup>51</sup>. L'industrie de la chaux serait pareillement très active en la seigneurie de Lauzon. Vers 1712, les habitants retirent d'intéressants revenus de la vente de ce matériau à Québec<sup>52</sup>. En septembre 1749, le naturaliste Kalm souligne l'abondance de pierre à chaux près du village du Sault-au-Récollet. Cette pierre, d'ailleurs commune dans l'île de Montréal, se rencontre à une profondeur d'environ un pied ou un pied et demi de la surface du sol. Les lits ou couches ont de cinq à dix pouces d'épaisseur<sup>53</sup>.

---

46. Marché entre gasteau et Jacques Bro. 28 avril 1686. Greffe de Claude Mauge, minute no 1076. AJM.

47. Loc. cit.

48. Registre du bailliage de Montréal, année 1686, p. 446. AJM.

49. Né vers 1647, Mathurin Arnaud est le fils de Pierre et de Marie Fulneau, de Saint-Saturnin, évêché de Luçon. A Québec, le 2 décembre 1679 il épouse Barbe Renaud. Inhumé à Lévis, le 6 décembre 1708.

50. Joseph-Noël Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1927. 2v. 1: 132.

51. Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon, Lévis, 1897-1904*. 5v. 11: 185.

52. Gédéon de Catalogue, *Mémoire touchant les plans des seigneuries et habitations dans les gouvernements de Montréal, Trois-Rivières et Québec* (Cf. *Mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, 1884).

53. *Mémoire de la Société historique de Montréal, septième et huitième livraisons. Voyage de Kalm en Amérique, Montréal, 1880*. 2v. 11. 217.

Durant le dernier quart du XIXe siècle, Arsène Truchon exploite un four à chaux non loin de l'actuel hôtel Neuchâtel<sup>54</sup>, à la côte du Cap-au-Corbeau, à Baie-Saint-Paul. La pierre est tirée d'une carrière située quelque trois arpents plus haut, à l'endroit où se dresse présentement la croix. Chaque fournée donne une cinquantaine de minots de chaux. On y brûle de cinq à six cordes de bois, le feu étant continuellement allumé pendant sept à huit jours. Sur le marché, le produit se vend cinquante sous le minot<sup>55</sup>. D'autres chauxourniers se sont succédés au même endroit. Le dernier, Pierre Cimon, est encore actif vers 1955<sup>56</sup>.

Un ancien four à chaux, se trouvant sur la terre de monsieur Emile Servant, au rang de la Grande-Ligne, à Rigaud, a été complètement démoli en novembre 1962. Jadis utilisé par Cyprien Chevrier<sup>57</sup>, cultivateur du lieu, le fourneau est ne pleine activité vers 1870. L'exploitation commence à péricliter vers 1895 pour cesser définitivement quelques années plus tard<sup>58</sup>.

En forme de caveau, le four précité mesure quelque douze pieds de largeur par quatre à cinq pieds de hauteur. Une grille de fonte le divise en deux parties égales. La pierre calcaire, placée sur le dessus du châssis métallique, provient du rang des Quatre, à Sainte-Justine-de-Newton<sup>59</sup>. Le transport se fait en *voiture double*<sup>60</sup>, de cet endroit à Rigaud. Le bois destiné au foyer est mis, debout, sous la grille. Chaque fournée, qui dure trois jours et trois nuits consécutifs, produit de trente à quarante barriques de chaux, laquelle se vend deux sous la livre. Des voisins, notamment Léon Laframboise et Napoléon Cholette, entretiennent le feu durant la nuit.

---

54. Comme son nom l'indique, l'auberge est fondée par des suisses, originaires du canton de Neuchâtel.

55. Communication de Messieurs Joseph et Rosario Gagnon, du Cap-au-Corbeau, Baie-Saint-Paul.

56. *Loc. cit.*

57. Cyprien Chevrier est le fils de François et de Marguerite Rouleau. A Rigaud, le 6 septembre 1830, il épouse Josephite Bélanger, fille de François et de Marguerite-Madeleine Charlebois.

58. Communication de Pierre Chevrier, âgé de 92 ans en novembre 1958.

59. *Loc. cit.*

60. Lourd wagon tiré par deux chevaux.

*FAISEUR DE FOUR* — Qu'il soit construit à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer familial, le four à pain fait partie de la maison. Le *faiseur de four*, comme le désigne la langue populaire, exerce un métier traditionnel propre à la construction domiciliaire.

En France, la plupart des seigneurs ne se prévalent pas du droit de fournage. Laplace le confirme vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>61</sup>. Ne trouvant pas profit à chauffer et entretenir le four, nombre de ces grands propriétaires renoncent de bonne grâce à ce privilège de la banalité.

L'éloignement des habitations et les rigueurs du climat vont priver la Nouvelle-France du four banal, même si la teneur des actes de concession le permet. D'ailleurs, tous les habitants ont leur propre four et disposent de bois pour le chauffer. Le 10 novembre 1707, l'intendant Raudot éclaire ainsi Pontchartrain, ministre de la Marine <sup>62</sup> :

« Les seigneurs ont encore introduit dans leurs concessions le droit de four banal dont les habitants ne peuvent jamais profiter parce que les habitations étant fort éloignées de la maison du seigneur où doit être établi ce four, lequel même ne peut pas l'être dans un endroit plus commode pour eux, dans quelque lieu qu'on le mit parce que les habitations sont fort éloignées les unes des autres, il ne leur est et ne leur serait pas possible d'y porter leur pâte dans toutes sortes de maisons, en hiver même elle serait gelée avant qu'elle y fut arrivée, les seigneurs même se trouvent si mal fondés dans ce droit, à cause de cette impossibilité, qu'ils ne l'exigent pas présentement, mais ils s'en feront un titre à l'avenir pour y contraindre leurs habitants ou les forcer à s'en racheter moyennant une grosse redevance, et par là avoir un droit dont les habitants ne tireront aucun profit, cela s'appelle, Monseigneur, se donner un titre pour les vexer à l'avenir ».

Les craintes de Raudot s'avèreront heureusement injustifiées. Vers la fin de février 1716, l'intendant Bégon tranche un litige qui oppose les habitants de la Chevrotière à leur seigneur François de Champigny. Se référant de la Coutume de Paris,

61. A. Laplace, *Dictionnaire des fiefs, / et autres droits seigneuriaux, / utiles et honorifiques, etc.*, A Paris, M. DCC. LVII., 441.

62. Pierre-Georges Roy, *Les petites choses de notre histoire, etc.*, 145.

Bégon reconnaît qu'aucun seigneur ne pourra contraindre ses censitaires d'aller au four qu'il prétend banal<sup>63</sup>.

Parmi les marchandises et les matériaux envoyés à Québec en 1619, mentionnons « dix milliers de briques pour faire un four & des cheminées »<sup>64</sup>. Ce fourneau a sûrement servi à toutes les familles du lieu. À défaut du four banal, les colons de Champlain auraient connu le four communal. De plus, ce fourneau, l'un des premiers utilisés en Nouvelle-France, serait construit de briques. La pierre et la terre battue viendront plus tard.

La panification se fait aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison. La plupart des fours intérieurs sont creusés dans une paroi de la cheminée. Il y en a un chez Lambert Closse, dès 1682<sup>65</sup>. Une quinzaine d'années plus tard, un four semblable se trouve dans le magasin Dupré, à Batiscan<sup>66</sup>. Au mois de mars 1690, le logis du Montréalais Galipeau renferme « un four d'environ quatre minots atenant a La cheminée »<sup>67</sup>. Nombre de pareils fours seront signalés, ici et là, durant les prochaines décennies. Retenons cette dernière présence. Le 4 février 1711, l'architecte et maçon Pierre Couturier s'engage « à percer deus fours dans les cheminées de la maison du sieur Pierre You de la Découverte »<sup>68</sup>.

63. *Arrêts et réglemens, etc.*, op. cit., 11: 445.

64. Champlain, Samuel de, *Les Voyages/ de la Nouvelle France/ Occidentale, dicte/ Canada/ faits par le Sr De Champlain/ Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les découvertes qu'il a faites en/ ce pais depuis l'an 1603, iusques en l'an 1629./ Où se voit comme ce pays a esté premierement descouvert par les François./ sous l'authorité de nos Roys très-Chrestiens, jusques au regne/ de sa Majesté à present regnante Louis XIII./ Roy de France & de Navarre.* A Paris Chez Claude Collet, M.DX.XXXII. Livre quatriesme, chapitre VIII.

État des personnes qui doivent estre menez & entretenues en l'habitation de Québec, pour l'année 1619.

65. Procès verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse. 22 Février 1662. Greffe de Bénigne Basset, minute no 229. AJM.

66. Marché d'Une charpente de maison q' Jacques Chevalier soblige de fe A M. Dupré mart 22 février 1679. Greffe d'Antoine Adhémar, minute no 397. AJM.

67. Marché de masso ne Entre Bouvier & Galipeau. 19e mars 1690. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 1585. AJM.

68. Marché de Massonnerie Entre Mr you de La Descouverte et sa femme et Couturier. 4e feb' 1711. Greffe d'Anthoine Adhémar, minute no 8737. AJM.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le four sera ordinairement construit dans le fournil.

Les fours extérieurs sont nombreux à partir du troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils sont faits de pierre, de brique et de terre. Vers la mi-juillet 1667, le tabellion Basset signale la présence d'un four de pierre chez le Montréalais Jean Cicot<sup>69</sup>. Six ans plus tard, il y a une « Cheminée de Bousillage, et Un four » dans la demeure d'Antoine Courtemanche<sup>70</sup>. Même chose chez Jacques Chevalier, de Champlain<sup>71</sup>. Quelques fours de brique datent de la même époque. En 1694, Jean Magnan fait construire une maison sur la Place d'Armes, à Montréal. Le logis aura « une Cheminée de pierre & un four de brigue (sic) »<sup>72</sup>.

Moins nombreux mais tout aussi anciens sont les fours de terre. Georges Alets a le sien en 1675<sup>73</sup>. A l'été de 1678, autre présence d'« un Four de terre posé Sur quatre billots »<sup>74</sup>, cette fois chez le marchand Jacques Lemoine, de la Place du Marché, à Montréal. Posé sur poteaux, le four de terre sera sensiblement de même facture aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Vers le même temps, nouvelle mention d'un fourneau de terre chez Mathurin Masta, de la Pointe-aux-Trembles<sup>75</sup>. Enfin, en 1694, Michel Davaux fait certaines réparations à sa maison, dont « desmolir La Cheminée de Terre En Ruynes qui est. . . & En refaire une au'e a la mesme place, & un four de Terre »<sup>76</sup>.

69. Procès Verbal de la prisée des Immeubles de deffunt Jean Cicot. 13 juillet 1667. Greffe de Bénigne Basset, minute no 579. AJM.

70. Inventaire de biens meubles et Immeubles de deffunt Anthoine Courtemanche dit Jollycoeur. 3 Juillet 1673. Greffe d'Antoine Adhémar, minute no 935. AJM.

71. Marché d'Une charpente de maison q' Jacques Chevalier soblige de fr A M. Dupré mart 22 février 1679. Greffe d'Antoine Adhémar, minute no 397. AJM.

72. Inventaire des Biens de deffunt Jean maignan dit lesperance. 17 & 18e Mars 1694. Greffe d'Antoine Adhémar, minute no 2732. AJM.

73. Inventaire de biens meubles & Immeubles de deffunt Georges Alets. 27e May 1675. Greffe de Bénigne Basset, minute no 1147. AJM.

74. Bail de maison Pr Martin Macé Forgeron par Le sr Lemoynes. 23 Juin 1678. Greffe de Claude Maugue. AJM.

75. Inventaire des biens de deffunt Mathruin Masta contenant partages Entre Catherine Elloy sa veufve & Cunegonde Masta sa fille. VIe Avril 1693. Greffe d'Antoine Adhémar, minute 2362. AJM.

76. Bail a Loyer par de Veaux & sa feme a Bourbon. 4e May 1698. Greffe d'Antoine Adhémar, minute no 4086. AJM.

Des trois fours, celui de terre est le plus intéressant en ce qui concerne la civilisation traditionnelle. Sa fabrication implique une technique artisanale qui se transmet d'une génération à l'autre.

Le matériau employé est la glaise tirée d'un sol humide, à proximité d'un baissière. A Baie-Saint-Paul, par exemple, on prend cette glaise au rang Saint-Pamphile<sup>77</sup>. Il en faut environ une tonne pour ériger un four.

La glaise est préparée sur place, selon une ancienne méthode. On mélange une pelletée de sable avec chaque brouettée de glaise. Le tout est ensuite couvert de foin salé ou de paille de blé, selon qu'on habite près du fleuve ou à l'intérieur des terres. Par après, cette glèbe est longuement foulée et battue à pieds nus. Le légendaire Alexis-le-Trotteur aurait été le plus infatigable *batteur de four* de toute la région de Charlevoix<sup>78</sup>. L'opération consiste à faire pénétrer les tiges dans la glaise, ce qui a pour effet d'armer le matériau et de le rendre incassable.

Vient la fabrication du four. On couche d'abord une plateforme de madriers sur des poteaux s'élevant à quelque deux pieds et demi de terre. Cette plateforme est ensuite couverte d'un lit de pierres plates sur lequel on façonne — avec du sable battu de la main — un gabarit cintré d'environ dix pouces de hauteur.

La prochaine opération consiste à coller la glaise par grosses mottes sur le gabarit. Ceci fait, on égalise cette glaise à la truelle, comme le mortier. Le four a désormais sa forme définitive. On laisse sécher le tout pendant deux ou trois jours. Le sable, utilisé comme gabarit, est ensuite enlevé à la pelle. Puis on allume un feu à l'intérieur pour compléter le séchage de la glaise<sup>79</sup>. Le four est ensuite couvert de *croûtes*<sup>80</sup>.

---

77. Communication de Monsieur Joseph Gagnon, Cap-au-Corbeau, Baie-Saint-Paul.

78. Mgr Félix-Antoine Savard a immortalisé le geste de cet artisan dans son ouvrage *Menaud maître draveur*.

79. Communication de Monsieur Joseph Dufour, *faiseur de four* du Cap-au-Corbeau, Baie-Saint-Paul. Il est âgé de 86 ans en septembre 1968. Son père Joseph, construisait également des fours et habitait l'île aux Coudres.

80. Planche dont un côté est couvert d'écorce.



Pareille construction nécessite une journée ou deux de travail. Parmi les plus habiles *faiseurs* de four de Charlevoix, citons Arsène Truchon et Ovide Tremblay (Baie-Saint-Paul), Wilfrid Thibault (les Eboulements), Elie Duchesne (Saint-Hilarion) et Joseph Dufour (île aux Coudres) <sup>81</sup>.

Robert - Lionel Séguin

---

81. Communication de Monsieur Joseph Dufour.